

## DESCRIPTIF DES TEP SPORTS COLLECTIFS

### Mise en place d'oppositions

*Ces épreuves sont organisées par Stade Formation et se déroulent en amont des « tests de sélection » sur les sites.*

Pour l'ensemble des promotions de Nouvelle Aquitaine, les TEP ASC auront lieu sur le même site à Bordeaux et en même temps. L'équipe pédagogique gèrera l'ensemble des tests par groupe en rotation, un responsable sera identifié par atelier. Le tout sera coordonné par le référent CASSAGNE Geoffrey qui recueillera l'ensemble des résultats.

Ces tests ne sont pas « classants », ils désignent si le candidat a validé ou non les TEP.

### Epreuves Durée Critères d'évaluation

Epreuves	Durée	Critères d'évaluation
<b>Epreuve pratique de 40' dans le cadre de deux sports collectifs</b> choisis parmi le Handball, le Football, le Rugby, le Basket.	40'	<ul style="list-style-type: none"><li>✓ Adaptation à la réversibilité</li><li>✓ Gestion des situations d'oppositions (attaque/défense/contre-attaque/conservation-progression/déséquilibre/finition etc....);</li><li>✓ Capacité à faire des choix justes à partir de principes et règles d'actions de base (notions d'intervalles/de soutien/d'occupation de l'espace (démarquage))</li><li>✓ Adaptation de la motricité aux contingences de l'environnement</li><li>✓ Capacité à soutenir un effort.</li></ul>

*Sont exemptés des tests liés aux exigences préalables :*

- les personnes titulaires d'un diplôme délivré par une fédération sportive agréée reconnu comme équivalence par liste officielle,
- les titulaires du BAPAAT,
- les titulaires d'un BEES ou d'un diplôme supérieur dans le champ du sport (licence entraînement ; licence management ; licence pro ; DEUST).

#### **Les TEP restent pour nous dans l'esprit du diplôme :**

Acquis ou Non Acquis, et les résultats seront donnés aux candidats à l'issue des épreuves, ainsi que la liste des candidats convoqués aux tests de sélections de la Journée 2, à savoir ceux qui ont acquis les TEP.

A noter : pour les personnes en situation de handicap, ces tests peuvent être aménagés par le médecin conseil habilité par la DRDJSCS.